



Élections 2020

Secteur n°10 | Les Pieux – La Hague –
Côte des Isles



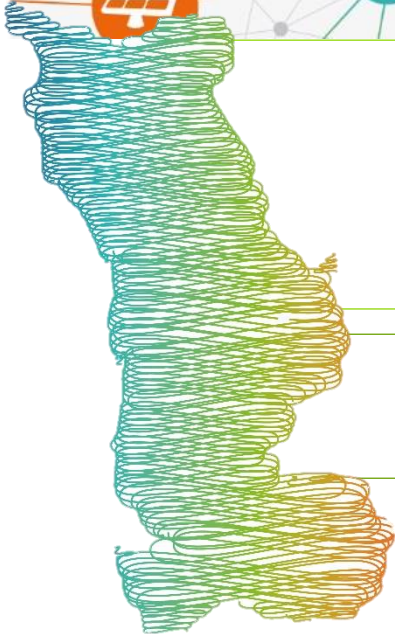
Ordre du jour

Secteur n°10 | Les Pieux – La Hague – Côte des Isles

Ordre du jour



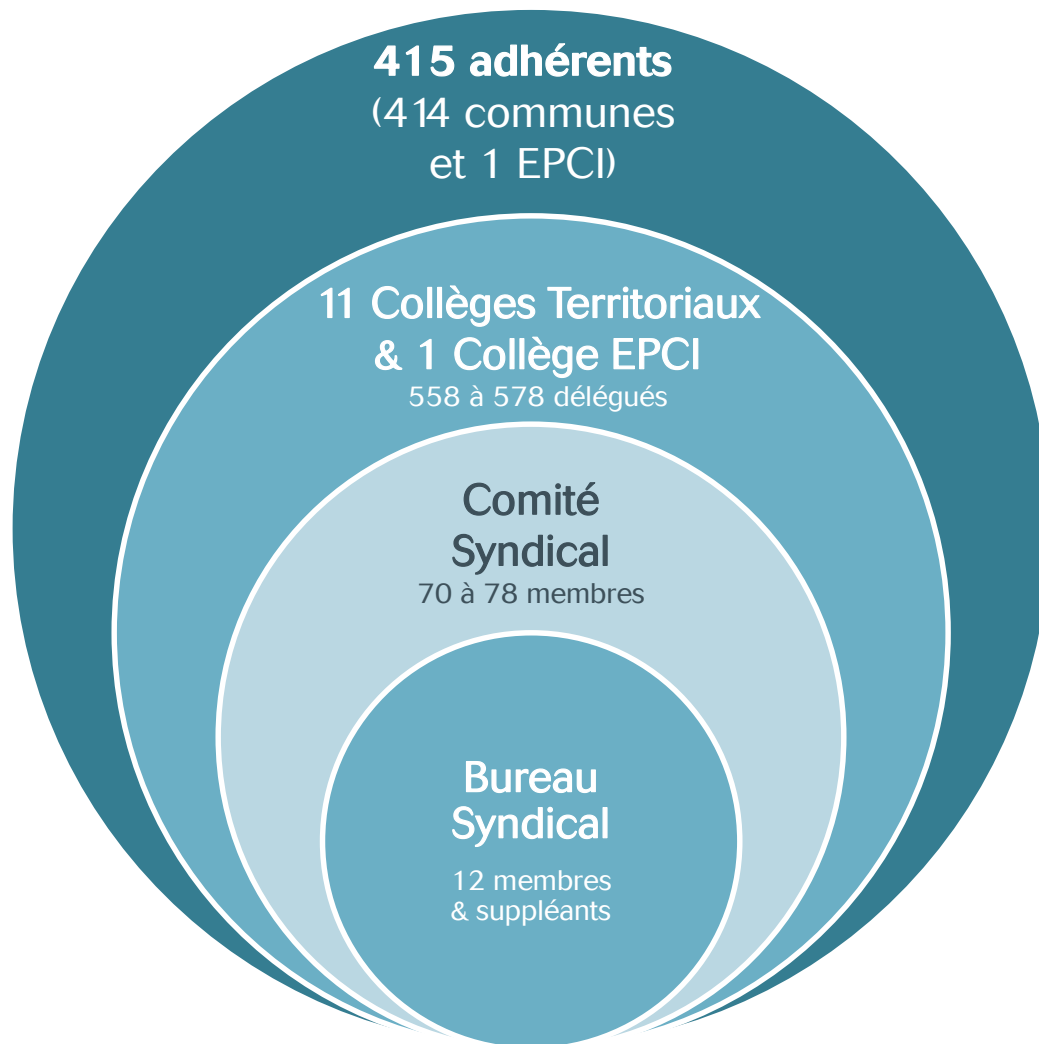
- ▶ Les Missions du SDEM50,
- ▶ L'organisation Territoriale du SDEM50,
- ▶ Le rôle du Délégué SDEM50,
- ▶ Le fonctionnement du SDEM50,
- ▶ Élections au Comité Syndical du SDEM50.



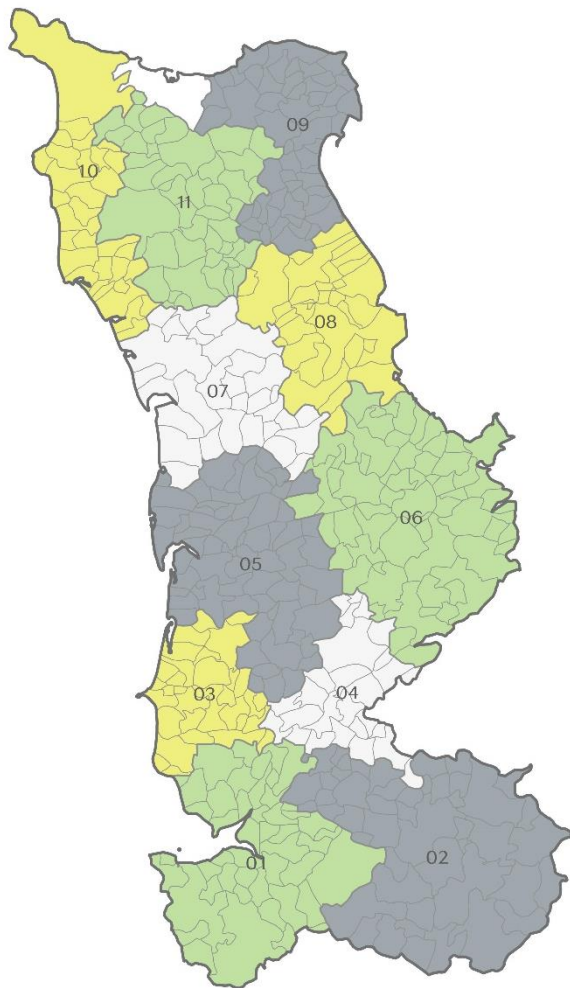
Les Missions du SDEM50

L'organisation Territoriale du SDEM50

Schéma de représentation des collectivités au sein du SDEM50



Répartition des collèges électoraux



- ▶ n°1 | Avranches - Saint James (9 délégués)
- ▶ n°2 | Saint Hilaire - Le Mortainais (7 délégués)
- ▶ n°3 | Granville Terre & Mer (8 délégués)
- ▶ n°4 | Villedieu (3 délégués)
- ▶ n°5 | Coutances - Saint Malo de la Lande (8 délégués)
- ▶ n°6 | Agglomération Saint Loise (10 délégués)
- ▶ n°7 | Lessay - Sèves et Taute - La Haye du Puits (4 délégués)
- ▶ n°8 | Carentan - Sainte Mère Église (4 délégués)
- ▶ n°9 | Saint Pierre Église - Val de Saire – La Saire - Montebourg (5 délégués)
- ▶ n°10 | Les Pieux - La Hague - Côte des Isles (6 délégués)
- ▶ n°11 | Valognes - Bricquebec - Vallée de l'Ouve – Douve et Divette (6 délégués)
- ▶ **1 collège EPCI** réunissant l'ensemble des EPCI membres (de 1 à 8 membres au Comité Syndical)

Le rôle du Délégué SDEM50

Le rôle du délégué



Être le trait d'union entre les attentes de sa collectivité et les services du SDEM50.

Le délégué :

- ▶ est le **porte-parole** de sa collectivité au sein du SDEM50,
- ▶ est l'**intermédiaire** entre le SDEM50 et son conseil municipal,
- ▶ **accompagne le SDEM50** dans la mise en œuvre des actions sur son territoire,
- ▶ **participe à la définition des orientations** du SDEM50.



Le fonctionnement du SDEM50

Les réunions de secteurs

- ▶ Dans chaque collège, les délégués sont invités à participer à des réunions d'information et d'échanges (1 à 2 demi-journées par an) :
- ▶ Les études et les réclamations en cours,
- ▶ Les travaux prévus et réalisés,
- ▶ Les différentes missions du SDEM50,
- ▶ Les nouvelles orientations proposées par le Comité Syndical,
- ▶ Des débats sur des sujets d'actualité concernant l'énergie.



Le Comité Syndical

- ▶ Se réunit à Saint-Lô 5 fois par an environ
- ▶ 70 à 78 membres titulaires et 70 à 78 membres suppléants (*appelés dans l'ordre de la liste si besoin*) élus lors des réunions des collèges territoriaux.

RÔLE

- ▶ Élection du Président et des membres du Bureau Syndical (CS du 15 octobre),
- ▶ Débat d'orientation budgétaire,
- ▶ Vote du budget,
- ▶ Approbation du compte administratif,
- ▶ Décisions relatives aux modifications des **statuts** du syndicat,
- ▶ Délégations de service public,
- ▶ ...



Le Bureau Syndical

- ▶ Se réunit à Saint-Lô 10 fois par an environ
- ▶ 12 membres titulaires et 12 membres suppléants élus lors du Comité Syndical.

RÔLE

- ▶ Assister le Président dans la gestion du syndicat,
- ▶ Peut recevoir **délégation** du Comité Syndical pour une partie de ses attributions,
- ▶ Le Président ou le Vice-président compétent, **rend compte** lors du Comité Syndical le cas échéant des travaux du bureau et des attributions que celui-ci a exercées par délégation.





Élections au Comité Syndical

Présidence et secrétariat de séance

- ▶ **Président de séance** : le doyen de l'assemblée
- ▶ **Secrétaire de séance** : le benjamin de l'assemblée
- ▶ **2 scrutateurs** :
 - ▶ Ils s'assurent que chaque délégué est en possession d'un boîtier,
 - ▶ Ils s'assurent que chaque candidat soit invité à s'exprimer,
 - ▶ Ils vérifient que le vote se déroule normalement,
 - ▶ Ils s'assurent de l'affichage des résultats.

Le Président, le secrétaire de séance et les deux scrutateurs seront invités à signer le PV d'élection.

Mode de scrutin

- ▶ Scrutin plurinominal à un tour à la majorité relative,
 - ▶ En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.
- ▶ Le scrutin intervient à bulletin secret au moyen d'un boîtier électronique remis à chaque délégué.



→ 6 délégués titulaires
et 6 délégués suppléants à élire



Présentation du vote électronique

- ▶ Sécurise le protocole sanitaire,
- ▶ Conforme au vote papier classique,
- ▶ Respecte le vote au scrutin secret, plurinominal à la majorité relative,
- ▶ Le vote est réalisé au moyen d'un boîtier électronique remis à chacun d'entre vous.



Présentation du boîtier électronique



TEST n°1



Au sein du Département de la Manche, combien de kilomètres de réseau HTA et BT sont la propriété du SDEM50 ?

- ▶ Choix 1 : 1 035 km
- ▶ Choix 2 : 19 577 km
- ▶ Choix 3 : 1 377 269 km



Réponses

- ▶ Choix 1 | 1 035 km : nombre de kilomètres du réseau d'éclairage public géré par le SDEM50
- ▶ Choix 2 | 19 577 km : nombre de kilomètres de réseau BT et HTA propriété du SDEM50
- ▶ Choix 3 | 1 377 269 km : nombre de kilomètres de réseau BT et HTA géré par ENEDIS au niveau national

La bonne réponse correspond au choix 2



TEST n°2



Vous êtes membre du secteur de **Electricitéville**

Au sein de ce secteur, 3 sièges sont à pourvoir au Comité Syndical

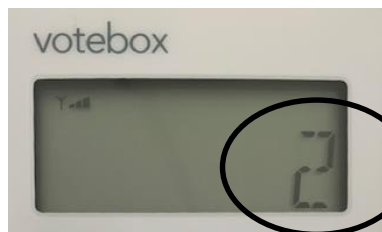
5 candidats se présentent :

- ▶ 1, Copernic
 - ▶ 2, Tesla
 - ▶ 4, Edison
 - ▶ 16, Darwin
 - ▶ 18, Watt
-
- ▶ Vous souhaitez voter pour les candidats **2, 4 et 16**

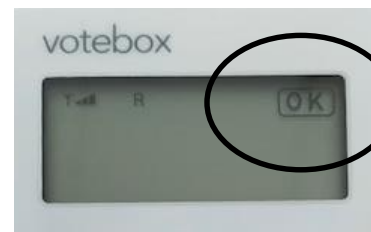
Utilisation de la télécommande

- ▶ Pour faire enregistrer votre vote, vous procédez ainsi :
 - ▶ Vous choisissez les élus que vous souhaitez élire et repérez leur numéro (ici 2, 4 et 16)
 - ▶ *Le Président de séance ouvre la première séquence de vote.*
 - ▶ Vous tapez le numéro du 1^{ER} candidat que vous avez choisi sur votre télécommande (*ici le n°2 : Tesla*)

▶  puis 








puis



- ▶ *Le Président de séance clôture la première séquence de vote.*

Modalité du vote électronique

- ▶ *Le Président de séance ouvre la seconde séquence de vote.*
 - ▶ Vous tapez le numéro du 2^{ème} candidat que vous avez choisi sur votre télécommande (*ici le n°4 : Edison*)
 - ▶  puis 
- ▶ *Le Président de séance clôture la seconde séquence de vote.*
- ▶ *Le Président de séance ouvre la dernière séquence de vote.*
 - ▶ Vous tapez le numéro du 3^{ème} candidat que vous avez choisi sur votre télécommande (*ici le n°16 : Darwin*)
 - ▶   puis 

***Votre bulletin est à présent complet,**
le Président de séance clôture le vote.*

Vote Blanc ou Abstention

- ▶ Un élu ne souhaitant pas valider x noms, votera **BLANC** (999) pour les phases, pour lesquelles, il n'aura pas de nom à proposer.



- ▶ Un élu ne désirant **pas voter** n'utilisera pas son boitier.

POUVOIRS



Élections des 6 délégués titulaires



Chaque candidat est invité à se présenter et à exposer ses motivations à l'assemblée.

Élections des 6 délégués suppléants



Chaque candidat est invité à **se présenter et à **exposer ses motivations** à l'assemblée.**

Merci de votre participation,



1^{er} Comité Syndical
Le 15 octobre 2020



sdem50.fr



sdem50



@sdem_50